



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
8 juillet 2016
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2016

6-9 septembre 2016, New York

Point 3 du projet d'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour le Mozambique
(2017-2020)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Considérations générales	2
II. Priorités du programme et partenariats	5
III. Administration du programme et gestion des risques	10
IV. Suivi et évaluation	12
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour le Mozambique (2017-2020)	13



I. Considérations générales

1. Le taux de croissance au Mozambique a dépassé 7 % par an en moyenne pendant deux décennies, ce qui en a fait l'une des dix économies enregistrant la plus forte croissance au monde¹ et un pays ayant un grand potentiel de développement durable sans exclusion. Les investissements directs étrangers, stimulés par des apports de capitaux dans le secteur des ressources naturelles, notamment le secteur minier, ont culminé à six milliards de dollars en 2013². Le Gouvernement mozambicain prévoit que les investissements dans le secteur des industries extractives favoriseront le développement industriel et manufacturier, ce qui permettra au pays d'accéder au statut de pays à revenu intermédiaire d'ici à 2025³. Si les perspectives de croissance économique demeurent favorables, la chute des prix des produits de base, le retard pris dans les décisions concernant les investissements et l'accroissement de la dette publique montrent néanmoins la fragilité économique et financière du pays⁴.

2. Malgré les progrès accomplis dans les objectifs du Millénaire pour le développement, la croissance économique n'a pas eu d'effet encore sur la réduction de la pauvreté et le pays continue d'être confronté aux problèmes liés à l'inégalité. Le Mozambique est un pays à faible revenu, avec une population de 26,4 millions d'habitants⁵, et en 2015 il était classé 180^e sur 188 pays dans l'indice de développement humain. L'enquête sur le budget des ménages de 2015 indique que les inégalités ont doublé au cours des six dernières années et qu'elles présentent des variations selon les régions, celles du nord du pays étant les plus pauvres. Le produit intérieur brut par habitant est faible, et 54,7 % de la population, dont une forte proportion de femmes, vivent en dessous du seuil national de pauvreté de 0,6 dollars⁶. En 2013, le Mozambique était classé 146^e sur 152 pays, ayant reculé de 29,5 %, dans l'indice d'inégalité entre les sexes corrigé pour tenir compte des inégalités⁷. Les femmes représentent 87,3 % de la main-d'œuvre dans le secteur agricole mais elles ne possèdent que 28 % des droits d'utilisation du sol⁸. Elles ne sont que 10 % à bénéficier des ressources allouées au développement des districts, et 76 % d'entre elles n'ont pas accès au crédit rural⁹.

3. Le VIH et le sida demeurent des obstacles importants au développement car ils touchent les groupes de population en âge de travailler et constituent un lourd fardeau pour les secteurs de la santé et de l'éducation. La prévalence du VIH est plus forte dans les zones urbaines (15,9 %) et les provinces méridionales (Gaza : 21,1 %, Maputo : 19,8 %) et la violence sexiste et l'inégalité entre les sexes sont fortement corrélées avec le risque accru d'infection par le VIH¹⁰.

¹ Fonds monétaire international, Perspectives de l'économie mondiale, 2015.

² CNUCED, Rapport sur l'investissement dans le monde, 2015.

³ Programme à l'horizon 2025, Ministère de la planification du développement, 2003, et stratégies de développement national (2011-2025), Ministère de la planification de développement, 2010.

⁴ Fonds monétaire international, Perspectives de l'économie mondiale, 2015.

⁵ Institut national de statistique (INE), <http://www.ine.gov.mz>, 2016.

⁶ Institut national de statistique (INE), Enquête sur les ménages, 2009 (données fiables les plus récentes sur la pauvreté).

⁷ PNUD, Indice de développement humain corrigé pour tenir compte des inégalités, 2013.

⁸ Ministère de l'agriculture, enquête agricole intégrée, 2012.

⁹ Ibid.

¹⁰ Organisation mondiale de la santé, Profil statistique, 2015.

4. Le marché du travail est caractérisé par un taux de chômage élevé (32 % des hommes, 34 % des femmes) et par un sous-emploi important (87 %)¹¹. Les jeunes représentent le groupe de population en augmentation le plus rapide, et 300 000 nouveaux chercheurs d'emploi entrent sur le marché du travail tous les ans¹². La croissance économique, essentiellement dans les secteurs à forte intensité de capital, n'a pas été en mesure d'absorber une main-d'œuvre essentiellement non qualifiée. Par ailleurs, le secteur privé n'a pu tirer parti des possibilités économiques offertes par les investissements directs étrangers, notamment dans les provinces. En conséquence, la majeure partie de la main-d'œuvre demeure employée dans l'agriculture de subsistance et l'économie parallèle. En raison de capacités institutionnelles limitées dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi des politiques, les investissements n'ont pas toujours été affectés aux secteurs économiques favorables aux pauvres et ils n'ont pas non plus promu la diversification et l'industrialisation, ce qui a limité la mise en place d'un environnement économique porteur et la création de possibilités économiques promouvant l'égalité et le développement humain durable. Un programme embryonnaire de protection sociale a été lancé mais les groupes les plus vulnérables n'en ont pas encore bénéficié.

5. La viabilité économique et environnementale est une question qui prend de plus en plus d'importance à mesure que le Mozambique devient plus dépendant de l'extraction minière. Mais il est peu probable qu'elle crée des emplois durables. Les secteurs traditionnels, à savoir l'agriculture, la sylviculture et les pêches, qui représentent 50 % du produit intérieur brut et qui fournissent des moyens d'existence à plus de 80 % de la population active, ne sont pas gérés d'une manière efficace, rationnelle ou durable. Le défrichement et la forte dépendance vis-à-vis de l'énergie de la biomasse ont pour conséquences la déforestation, la dégradation des sols et l'appauvrissement de la biodiversité. D'autres activités qui sont des moyens d'existence importants (exploitation illégale de mines ou de forêts, chasse illicite et braconnage) ne sont pas durables et suscitent de graves préoccupations d'ordre environnemental¹³. Les pertes économiques annuelles causées par la dégradation de l'environnement sont estimées à 17 % du produit intérieur brut¹⁴. Une approche plus inclusive, durable et favorable aux pauvres de l'utilisation des ressources naturelles nécessite une meilleure intégration des objectifs environnementaux dans les politiques, plans et budgets dans tous les secteurs. La pénurie de personnel technique qualifié, la faiblesse des données environnementales et des systèmes d'information ainsi que des dispositifs de suivi et d'exécution médiocres aggravent la dégradation de l'environnement, perpétuant ainsi les inégalités sociales et les conflits.

6. Le Gouvernement mozambicain a renforcé la résilience, et les plans annuels de secours en cas de catastrophe permettent d'améliorer les interventions d'urgence. Cependant le développement durable sans exclusion est encore confronté à des obstacles tels que les changements climatiques et les catastrophes naturelles. Les inondations et les cyclones sont les causes les plus fréquentes de catastrophe tandis que les sécheresses comportent les conséquences les plus graves. Le Mozambique

¹¹ INE, <http://www.ine.gov.mz>, 2015.

¹² Banque africaine de développement, Perspectives économiques en Afrique, 2012.

¹³ Banque mondiale, Conservation et développement au Mozambique, 2015.

¹⁴ Ibid.

est le troisième pays africain le plus touché par les aléas d'origine climatique¹⁵ et il est classé, dans l'indice des pertes économiques dues aux catastrophes naturelles, au deuxième rang parmi les pays risquant de connaître des difficultés économiques causées par les catastrophes naturelles¹⁶. Des études montrent que l'ampleur et la fréquence des inondations et des sécheresses sont en augmentation¹⁷. Les femmes et les enfants, qui sont dépendants des ressources naturelles, sont particulièrement vulnérables aux conséquences des catastrophes et des changements climatiques¹⁸. On estime que plus de 25 % de la population sont exposés aux catastrophes naturelles qui touchent les pauvres de manière disproportionnée¹⁹.

7. La faiblesse des données et des systèmes d'information compromet la prise de décisions tenant compte des risques; par ailleurs, en raison du taux élevé de rotation du personnel, le Gouvernement n'est pas en mesure de systématiser la réduction des risques de catastrophes et l'adaptation aux changements climatiques. Un système communautaire d'intervention d'urgence a été mis en place mais le réseautage insuffisant des stations d'observation climatique en compromet l'efficacité. L'absence de directives concernant la coordination institutionnelle et la reprise des activités après un sinistre aggrave les conséquences des catastrophes naturelles.

8. Les institutions et processus démocratiques sont confrontés à des problèmes importants. Bien que des élections avec plusieurs partis en lice se soient tenues avec succès depuis 1994, leurs résultats sont toujours contestés en raison d'un cadre électoral non consensuel et des capacités limitées des organismes de gestion des élections. Le taux de participation électorale reste faible, il était inférieur à 49 % lors des élections tenues en 2014²⁰. Les différends électoraux, qui peuvent masquer des griefs sous-jacents concernant le partage des ressources, la justice sociale, la marginalisation et l'exclusion, ont débouché sur des tensions entre le Gouvernement et Renamo, le principal parti d'opposition, ce qui a provoqué des flambées de violence. La situation s'est détériorée depuis 2014 et l'incertitude causée par les tensions politiques risque de compromettre les acquis réalisés dans le domaine de la paix et du développement. Bien que le dialogue politique se poursuive depuis 2012, les causes profondes du conflit n'ont pas été complètement réglées.

9. L'aptitude du Parlement à s'acquitter de ses fonctions essentielles est entravée par les capacités limitées de ses services administratifs et d'appui. La corruption demeure un problème : le Mozambique est classé au 112^e rang parmi les 168 pays visés par l'indice de perception de la corruption de Transparency International en 2015. L'accès à la justice continue d'être un problème pour les groupes les plus vulnérables, en particulier dans les zones rurales. L'arriéré considérable d'affaires à examiner par les tribunaux, le manque d'efficacité dans les enquêtes criminelles et le surpeuplement carcéral font ressortir la nécessité d'une assistance continue.

¹⁵ Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, bilan mondial sur la réduction des risques de catastrophe, 2009.

¹⁶ Indice Maplecroft des pertes économiques dues aux catastrophes naturelles, 2014.

¹⁷ Institut national de gestion des opérations en cas de catastrophe, Politiques permettant de faire face aux changements climatiques au Mozambique, 2012.

¹⁸ Ministère de la coordination de l'action environnementale, stratégie nationale d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets, 2013.

¹⁹ Ibid.

²⁰ Rapport de la mission d'observation électorale de l'Union européenne, 2014.

10. Les processus de gouvernance démocratique demeurent fragiles, et bien que les possibilités de collaboration avec le Gouvernement se soient améliorées, une transparence plus grande, notamment dans la gestion des finances publiques, est nécessaire pour promouvoir une croissance sans exclusion, éliminer la pauvreté et améliorer la gestion des ressources naturelles au profit de tous les Mozambicains, en particulier des plus pauvres. Des progrès ont été accomplis dans la participation des citoyens au niveau des administrations locales et dans la mise en œuvre de la politique et stratégie de décentralisation, notamment en ce qui concerne la gestion financière et la planification, mais ces activités n'ont pas été assorties de transferts significatifs de ressources financières.

11. Le Mozambique est un pays pilote dans l'initiative « Unis dans l'action », et le PNUD a coopéré avec d'autres organismes des Nations Unies pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Le PNUD a joué un rôle décisif dans la formulation et la mise en œuvre des lois et stratégies portant sur la gestion des opérations en cas de catastrophe, les changements climatiques, la conservation et l'économie verte, et il a appuyé la mise en place du premier fonds sur la biodiversité. Tirant parti de sa neutralité, le PNUD a pu contribuer à la ratification de 12 instruments relatifs aux droits de l'homme, et le Mozambique participe au processus d'examen périodique universel, ce qui montre son intérêt plus grand pour les questions de droits de l'homme. Le PNUD a joué un rôle important dans la mise en place de la Commission nationale des droits de l'homme. Grâce à une assistance apportée depuis deux décennies, le Mozambique a été déclaré exempt de mines en 2015²¹, ce qui a considérablement amélioré la vie des communautés, éliminé la peur et accru les surfaces cultivables.

12. Les enseignements tirés montrent que l'approche du PNUD visant à affecter des experts nationaux dans les principaux ministères et administrations provinciales a contribué à assurer la maîtrise et la transposition à une plus grande échelle de la planification et des innovations en matière de gestion²² et a permis aux administrations locales d'appliquer les directives nationales concernant la planification, la budgétisation et la participation. L'analyse interne indique que la participation des communautés aux systèmes d'alerte avancée est cruciale pour réduire les conséquences des catastrophes bien que les contraintes pesant sur les ressources risquent de compromettre la viabilité des comités locaux de gestion des risques. Enfin, les avantages comparatifs de l'ONU (un corpus de connaissances unique en son genre, une approche multisectorielle et un rôle de médiateur) peuvent être mis à profit pour amplifier les retombées de son action²³.

II. Priorités du programme et partenariats

13. Les priorités du programme ont été définies avec les homologues nationaux. Elles sont conformes au plan quinquennal du Gouvernement (PQG), au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour 2017-2020, aux priorités du plan stratégique du PNUD et au Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés, une grande importance étant accordée à trois piliers interdépendants et profondément transformateurs :

²¹ Bureau indépendant d'évaluation, évaluation de la contribution du PNUD au déminage, 2015.

²² Programme national de finances et de planification décentralisées, examen à mi-parcours, 2013.

²³ Commissaires aux comptes du KPMG, PNUAD 2012-2016, évaluation finale, 2016.

- a) Une transformation économique durable et inclusive;
- b) La résilience et la gestion des ressources naturelles;
- c) La bonne gouvernance, la paix et la cohésion sociale.

14. Le programme s'articule autour des « **quatre P** » des objectifs de développement durable. Conformément à la théorie du changement, une approche axée sur des questions précises qui promeut simultanément la **prospérité**, la gestion équitable et durable des ressources naturelles (**planète**) et qui se fonde sur des systèmes de gouvernance garantissant la **paix**, la stabilité et la cohésion sociale est la stratégie la plus efficace pour réduire la pauvreté, améliorer les conditions de vie et créer davantage de possibilités pour la **population** mozambicaine.

15. Le programme renforcera la priorité accordée dans le programme quinquennal du Gouvernement et d'autres plans stratégiques à la réduction de la pauvreté et des inégalités en promouvant un développement inclusif, équitable et durable et la diversification économique, contribuant ainsi aux objectifs 1, 10 et 16 de développement durable. Conformément au Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés, l'objectif est de rendre la croissance plus durable et moins vulnérable aux chocs extérieurs et de réduire les conflits potentiels en créant des emplois inclusifs plus nombreux et davantage de possibilités de moyens d'existence. Une grande importance est accordée à la maximisation des possibilités pour les femmes, les jeunes et le quintile le plus pauvre. Le potentiel des femmes comme agents de changement sera examiné pour en maximiser l'incidence sur les ménages pauvres. Pour maintenir une croissance économique inclusive, il faudra préserver la richesse des ressources naturelles par une gestion durable et les utiliser de manière transparente et équitable pour appuyer la transformation et la diversification économiques au profit des communautés pauvres. La vulnérabilité du Mozambique aux aléas climatiques sera réduite en renforçant sa résilience et sa capacité de relèvement. La croissance durable et le développement inclusif ne sont possibles que dans un environnement de paix et de stabilité. Le programme promouvra des processus démocratiques plus transparents, la culture du dialogue et le discours démocratique, l'application renforcée du principe de responsabilité, la fourniture plus rationnelle et équitable des services de base, l'accès amélioré à la justice et le respect des droits de l'homme, qui réduiront les conflits et promouvront la cohésion sociale.

16. La stratégie du programme, tirant parti des enseignements du passé, comprend des interventions en amont pour remédier aux lacunes du cadre juridique et politique et de la capacité d'exécution tout en mettant à profit les avantages comparatifs du PNUD pour transposer les meilleures pratiques au niveau décentralisé. Le PNUD fera appel aux réseaux de connaissances locaux et mondiaux pour donner aux décideurs les informations nécessaires qui permettront d'améliorer la gouvernance à tous les niveaux et il maximisera ses avantages en tant qu'intermédiaire impartial pour appuyer les objectifs de développement durable. Le PNUD renforcera le dialogue entre les autorités nationales et locales, en veillant à ce que les autorités locales soient en mesure de planifier et de mettre en œuvre les mesures qui répondent directement aux besoins de la communauté.

17. Au plan géographique, le PNUD ciblera les provinces de Gaza, Nampula et Cabo Delgado, où il est présent depuis longtemps et où il entretient des relations étroites avec les autorités locales, les communautés et les organisations de la société

civile. Ces provinces sont exposées aux risques naturels et aux séquelles de l'extraction des ressources naturelles qui affectent également l'environnement et qui sont préjudiciables au développement humain durable. D'autres provinces, notamment celles de Sofala et de Niassa, qui sont confrontées à des problèmes environnementaux et climatiques spécifiques, seront également ciblées.

Premier pilier. Transformation économique durable et inclusive²⁴

18. La diversification économique et l'utilisation durable des ressources naturelles pour promouvoir une croissance résiliente et créer des moyens d'existence sont des facteurs clés pour le développement inclusif et la prospérité. La cohérence renforcée de la politique économique, la promotion d'un environnement économique vigoureux et l'amélioration de l'analyse des données promouvoir la transformation nécessaire pour améliorer la productivité et réduire la pauvreté et les inégalités. Les capacités des institutions et systèmes nationaux dans la coordination des politiques, le ciblage et la mise en œuvre seront renforcées. La collecte et l'analyse améliorées de données tenant compte de la problématique hommes-femmes consolideront le suivi et la coordination de la politique économique, facilitant l'harmonisation des plans nationaux, des objectifs de développement durable et des modalités de coordination de l'assistance. L'innovation intellectuelle, les recherches et la promotion d'une croissance économique inclusive permettront d'allouer des fonds, notamment ceux provenant de l'exploitation des ressources naturelles, aux secteurs favorables aux pauvres, créant ainsi des conditions propices au développement du secteur privé. L'évaluation des ressources pour le développement permettra de trouver les partenariats potentiels qui contribueront à la réalisation des objectifs, les possibilités de financement par le secteur privé dans l'industrie minière étant privilégiées.

19. Le PNUD complètera les activités menées par les autorités nationales et d'autres organismes des Nations Unies pour créer des possibilités économiques qui réduiront les disparités régionales et créeront des emplois décents, en particulier pour les femmes et les jeunes, dans les zones rurales et périurbaines. En coopération avec les ministères clés comme points de départ²⁵, le PNUD transposera à une plus grande échelle les interventions en cours encourageant le développement économique inclusif et la promotion de chaînes de valorisation viables (notamment pour les femmes) qui seront liées aux investissements. Les districts où les projets de grande envergure liés aux industries extractives comportent des possibilités concrètes seront ciblés.

20. Le PNUD renforcera la politique commerciale fondée sur des données factuelles ainsi que le dialogue intersectoriel pour développer les partenariats avec le programme de Cadre intégré renforcé, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et la Finlande en vue d'améliorer la compétitivité commerciale. Ces activités seront complétées par le renforcement des capacités des institutions locales et la fourniture à la main-d'œuvre locale (notamment aux jeunes et aux femmes) et aux entrepreneurs locaux de compétences en matière de développement et de gestion d'entreprises, qui leur permettront de tirer parti des créneaux commerciaux et de créer des emplois. Ces mesures appuieront la planification du

²⁴ En rapport avec la réalisation 2 du PNUAD.

²⁵ Ministère de l'économie et des finances, Ministère de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du développement rural et Ministère de l'industrie et du commerce.

développement économique local et la mise en place de modalités de coordination et de dialogue pour les partenariats entre secteur public et secteur privé. Le PNUD liera les activités actuellement menées par les Nations Unies sur la protection sociale aux possibilités de coopération Sud-Sud au Brésil et en Afrique du Sud afin d'appeler l'attention sur les meilleures pratiques de transferts de fonds et les programmes de travaux communautaires.

*Deuxième pilier : Résilience et gestion des ressources naturelles*²⁶

21. Le maintien d'une croissance sans exclusion implique la protection de l'environnement, le renforcement de la résilience et le partage équitable des gains provenant de l'exploitation des ressources naturelles. Le PNUD améliorera la résilience et la gestion des ressources naturelles en renforçant les capacités des institutions nationales qui contribuent aux objectifs de développement durable²⁷. Les interventions cibleront les femmes et les jeunes dans les districts où les questions relatives aux changements climatiques, aux risques naturels et à la gestion des ressources naturelles sont particulièrement cruciales²⁸. Les approches novatrices reposant sur la coopération Sud-Sud et les expériences d'autres pays dans le monde permettront de veiller à ce que les bénéficiaires fassent partie activement des solutions à long terme.

22. Les systèmes de gestion de l'information concernant l'environnement, la biodiversité, les ressources naturelles, les changements climatiques et les catastrophes naturelles seront mis à niveau grâce à l'amélioration de l'analyse et de la diffusion des données, au renforcement des capacités nationales de suivi, aux mesures de sensibilisation et à la mise en évidence des meilleures pratiques pour améliorer la prise de décisions fondée sur des données factuelles sous la direction du Ministère de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du développement rural. Grâce à sa présence décentralisée, le PNUD promouvra les processus de prise de décision transparents concernant la gestion des ressources naturelles, l'aménagement du territoire, les déplacements de population, en particulier par les processus de planification locale.

23. Le PNUD appuiera la gestion durable des ressources naturelles pour procurer des recettes au développement et à la diversification de l'économie locale et contribuer à la réduction de la pauvreté. Les techniques soucieuses de l'environnement stimuleront la diversification des moyens d'existence et réduiront les pressions exercées sur l'environnement. La promotion d'une économie verte ou bleue privilégiera les investissements dans l'environnement, les ressources naturelles et l'adaptation aux changements climatiques, et les recettes provenant de l'exploitation des ressources naturelles non renouvelables seront affectées au développement des ressources renouvelables. Le suivi amélioré de l'utilisation des ressources naturelles et le dialogue avec les parties prenantes renforceront la gestion transparente et participative et réduiront les disparités et les conflits. Le PNUD s'emploiera à faire reconnaître les sites riches en biodiversité et leurs liens avec le Réseau mondial des réserves de biosphère et le réseau des réserves de biosphère de l'Afrique.

²⁶ En rapport avec les réalisations 9 et 10 du PNUAD.

²⁷ Notamment les objectifs 1, 10, 13 et 15.

²⁸ En particulier les interventions de lutte contre le commerce illégal et le braconnage, et le pilotage des projets de protection de l'environnement.

24. Les questions concernant les changements climatiques, l'environnement et la résilience seront incorporées dans les processus de planification du développement à tous les niveaux, la priorité étant donnée au renforcement de la résilience des administrations²⁹ et communautés locales et des plans de préparation aux catastrophes, une attention particulière étant accordée au rôle crucial des femmes dans les systèmes d'alerte avancée. Le PNUD coopèrera avec l'Institut de gestion des opérations en cas de catastrophe pour améliorer la coordination des interventions d'urgence et il continuera de jouer un rôle de premier plan dans la coordination des opérations des Nations Unies dans les situations d'urgence et les processus de relèvement rapide. Les relations avec le Zimbabwe et l'Afrique du Sud seront renforcées en vue d'une gestion régionale plus efficace des bassins hydrographiques transfrontaliers.

25. En partenariat avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le PNUD cherchera à accéder aux dispositifs de financement mondiaux tels que le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds vert pour le climat. La coopération Sud-Sud jouera un rôle central dans la réduction des risques de catastrophe et le relèvement, et à cet égard, le Mozambique peut apporter ses compétences spécialisées et bénéficier en même temps du savoir-faire des autres pays. Des partenariats seront envisagés avec la Suède, la Corée du Sud et le Japon dans les domaines de la réduction des risques de catastrophe et de l'environnement.

*Troisième pilier : Bonne gouvernance, paix et cohésion sociale*³⁰

26. Des processus de gouvernance transparents et démocratiques qui promeuvent la paix, la sécurité et la stabilité, la protection des droits de l'homme et l'égalité entre les sexes sont des conditions préalables à la prospérité et au développement inclusif. Le PNUD renforcera les institutions et processus démocratiques pour améliorer l'application du principe de responsabilité, le processus d'élaboration des lois, la représentativité et la participation citoyenne et il recherchera, dans le cadre de la coopération Sud-Sud, des approches novatrices pour faire participer les citoyens au dialogue public en vue d'appuyer les efforts déployés par le Gouvernement pour atteindre l'objectif 16.

27. Le PNUD renforcera le contrôle parlementaire de la gestion financière et des plans de développement pour promouvoir une transparence plus grande dans les dépenses publiques et réduire la corruption. L'expérience du Brésil dans la budgétisation participative sera examinée. Le PNUD veillera à ce que la problématique hommes-femmes, les droits de l'homme, la lutte contre le VIH/sida et les questions relatives à la jeunesse soient examinés dans le cadre des processus législatifs et de contrôle grâce à la coopération avec la Communauté des pays de langue portugaise et l'Organisation des pays africains lusophones. Les organismes de gestion des élections seront renforcés pour assurer des élections libres, transparentes et équitables, renforçant leur crédibilité et leurs capacités de règlement des différends. La coopération Sud-Sud et les partenariats avec les médias et la société civile seront recherchés pour renforcer les processus électoraux.

28. Le PNUD examinera des partenariats avec l'Union européenne, la Suède et d'autres entités pour améliorer la qualité de la participation et renforcer le rôle de la

²⁹ En particulier dans les districts à risques.

³⁰ En rapport avec la réalisation 8 du PNUAD.

société civile dans l'élaboration et le suivi du programme de développement, la priorité étant accordée au développement inclusif et à la gestion des ressources naturelles. Le PNUD préconisera le dialogue entre les partis, les médias, la culture démocratique et l'application du principe d'inclusion pour promouvoir la consolidation de la paix efficace et le règlement des différends. L'architecture institutionnelle promouvant le dialogue politique et les capacités des organisations de la société civile sera renforcée pour promouvoir la paix, la cohésion sociale et le règlement des différends.

29. Des partenariats seront recherchés avec l'Irlande pour renforcer le processus de décentralisation et les systèmes de gouvernance locaux afin d'améliorer l'application du principe de responsabilité. Dans le cadre de la politique et de la stratégie de décentralisation, les processus de planification participative seront renforcés au niveau local pour assurer un accès équitable aux services locaux et incorporer systématiquement la résilience face aux changements climatiques dans les plans de développement locaux. L'appui apporté aux districts sera lié aux programmes d'assistance municipaux des autres donateurs afin d'incorporer les activités du PNUD dans le programme multidonateurs actuellement mis au point par le Gouvernement. La croissance inclusive sera promue en liant la gestion durable et transparente des ressources naturelles au développement économique local et à la diversification, améliorant ainsi les possibilités d'emploi au niveau local.

30. L'accès équitable à la justice sera renforcé par l'amélioration de l'aide judiciaire et des services intégrés au niveau local et par le renforcement des capacités de la Commission nationale des droits de l'homme en s'inspirant du corpus de connaissances de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Les expériences menées au Brésil et dans d'autres pays d'Afrique seront examinées pour trouver des solutions de rechange à l'emprisonnement. Le PNUD apportera son assistance pour la coordination du deuxième cycle de l'examen périodique universel et coopèrera avec les partenaires des Nations Unies pour lutter contre la violence sexiste. Les droits de la femme seront renforcés par des dispositifs multisectoriels d'aide aux femmes et aux enfants victimes de violence. Les activités de lutte contre le VIH et le sida seront consacrées essentiellement à la lutte contre la discrimination qui touche les travailleurs du sexe, les détenus, les adolescents et les personnes handicapées.

III. Administration du programme et gestion des risques

31. Le présent descriptif de programme donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Les responsabilités des administrateurs des programmes de pays aux niveaux du pays, de la région et du Siège sont définies dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD ainsi que dans le cadre du dispositif de contrôle interne.

32. Le PNUD coopèrera avec les partenaires des Nations Unies et le Ministère des affaires étrangères pour assurer la participation des homologues nationaux à tous les processus de planification, de suivi et d'évaluation. La mise en œuvre au niveau national sera la modalité par défaut, une assistance technique étant fournie de même

que des initiatives de renforcement des capacités pour améliorer la gestion intégrée des programmes. Le PNUD veillera au respect de l'approche harmonisée des transferts de fonds et, en collaboration avec les partenaires des Nations Unies, il effectuera une macroévaluation des systèmes de gestion financière ainsi que des microévaluations des partenaires d'exécution pour réduire les risques financiers et définir les besoins en matière de renforcement des capacités.

33. Le programme est sujet à divers risques, notamment les risques naturels, les aléas climatiques et les tensions politiques internes, qui ont une influence directe sur les résultats, ainsi qu'aux chocs économiques, aux crises financières et aux tensions géopolitiques qui pourraient aboutir à une réduction des ressources et à l'instabilité économique. Les risques feront l'objet d'une surveillance utilisant des outils de cartographie et de suivi des institutions, qui permettront de prendre des mesures correctives à temps. Le renforcement de la résilience face aux aléas climatiques et aux risques naturels est une composante importante du programme. Le programme sera mis en œuvre dans les zones vulnérables aux phénomènes climatiques en dehors de la saison des cyclones. Le PNUD suit les développements politiques et reçoit des alertes du Département de la sûreté et de la sécurité. La promotion d'une culture de paix et de dialogue est une stratégie importante du programme pour réduire les conflits. En vue de minimiser les risques, la mise en œuvre sera suffisamment souple pour que les ressources et les activités puissent être rapidement réaffectées hors des zones considérées comme présentant des risques en matière de sécurité.

34. Le PNUD réduira sa dépendance vis-à-vis des ressources de base en diversifiant son assise financière. L'évaluation des services financiers favorisant le développement donnera un aperçu des ressources existantes et potentielles et servira de cadre à la mobilisation de ressources et aux stratégies de partenariat. Le Mozambique est un fournisseur de solutions de développement Sud-Sud tout en étant en même temps un bénéficiaire. Le bureau de pays élaborera une stratégie de coopération Sud-Sud au niveau des pays et examinera les possibilités de partenariat avec le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine, l'Afrique du Sud, les pays membres de l'Organisation des pays africains lusophones et la Banque islamique de développement. La mobilisation de ressources internes et de celles du secteur privé sera examinée et, conformément à la décision DP/2013/32, les définitions des coûts, les classifications des programmes et l'efficacité du développement seront imputées sur les projets concernés.

35. Le PNUD veillera au respect des conditions institutionnelles requises concernant les normes sociales et environnementales en menant une évaluation préalable des projets pendant le cycle de programmation et en mettant en place des dispositifs permettant aux parties prenantes de donner suite aux plaintes ou griefs.

IV. Suivi et évaluation

36. Conformément au PNUAD et au cadre de résultats du plan quinquennal du Gouvernement, le PNUD utilisera les sources de données nationales pour faire rapport sur les résultats et, de concert avec les partenaires du système des Nations Unies, la Banque mondiale et les établissements universitaires, il appuiera les initiatives de renforcement des capacités des principaux départements gouvernementaux³¹ pour consolider la culture d'évaluation, ce qui facilitera la collecte et l'analyse des données pour évaluer la mise en œuvre du programme de pays, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les objectifs de développement durable.

37. Le renforcement des approches fondées sur des données factuelles est une stratégie permettant de promouvoir la bonne gouvernance. Au niveau des projets, le PNUD renforcera les capacités des partenaires d'exécution pour recueillir des données sur la pauvreté, les inégalités, l'exclusion et l'effet distributif de la croissance économique, notamment au niveau local. Des enquêtes ponctuelles sur les questions relatives à l'emploi et au marché du travail seront menées au moyen des technologies de l'information. La ventilation des données pour le suivi des conséquences sur les groupes cibles bénéficiera d'une assistance, et le bureau de pays veillera à l'utilisation systématique du marqueur politique égalité homme-femme du PNUD pour le contrôle des dépenses et l'amélioration de la planification et de la prise de décision prenant en compte la problématique hommes-femmes. La participation des parties prenantes sera promue avec des visites communes sur le terrain, les examens conjoints du programme, leur participation dans les comités directeurs, les conseils d'administration des projets et les groupes de travail³².

38. Un programme de recherche pluriannuel permettra d'élaborer des résumés sur les politiques et les questions, des documents d'analyse et des rapports périodiques, notamment des rapports sur les objectifs de développement durable. Au moins 4 % du budget annuel du PNUD seront alloués aux activités de suivi et d'évaluation pour renforcer la stratégie de communication, faire reconnaître l'importance des objectifs et promouvoir le dialogue, notamment par l'innovation intellectuelle. Le PNUD contribuera aux activités de l'équipe de pays pour mettre en place un système de gestion en ligne qui améliorera l'application du principe de responsabilité, la rationalité et l'efficacité de l'initiative « Unis dans l'action ».

³¹ Direction nationale de la planification et de la budgétisation, Direction nationale du suivi et de l'évaluation, Institut national de statistique.

³² Programmes intégrés, partenaires, bénéficiaires.

Annexe. Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour le Mozambique (2017-2020)

Priorité ou objectif national 3 (PQG³³) : Promouvoir l'emploi, la productivité et la compétitivité

Réalisation 2 énoncée dans le PNUAD : Les pauvres bénéficient de manière équitable de la transformation économique durable.

Réalisation correspondante du plan stratégique : 1. La croissance et le développement sont inclusifs et durables, générant les capacités de production nécessaires à la création d'emplois et de moyens d'existence pour les pauvres et les exclus.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars)</i>
Indicateur 1. Élasticité de l'indice de pauvreté par rapport à la croissance Niveau de référence : 0,47 (2009) Cible : À déterminer après l'Enquête démographique et de santé de 2016	Source : Banque mondiale Fréquence : tous les cinq ans Entité responsable : Banque mondiale	Produit 1.1 : Donner aux institutions nationales et sous-nationales les moyens d'améliorer la cohérence et la mise en œuvre de la politique économique <i>Indicateur 1.1.1</i> : Mesure dans laquelle les études évaluant la cohérence de la politique économique, la viabilité et les réformes institutionnelles permettant d'atteindre les objectifs de développement durable sont utilisées par le Gouvernement dans l'élaboration des politiques* Niveau de référence : 1; cible : 3 Source de données : Ministère de l'économie et des finances Fréquence de la collecte : tous les ans	Ministère de l'économie et des finances/Ministère de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du développement rural Ministère de l'industrie et du commerce Ministère de l'énergie et des ressources minières Ministère des affaires étrangères et de la coopération Banque mondiale/ Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) Organisation internationale du Travail FNUAP/ Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	Ressources ordinaires : 4 700 Autres ressources : 6 900...
Indicateur 2 : Coefficient de Gini Niveau de référence : 41,4 (2008) Cible : À fixer à la conclusion de l'Enquête démographique et de santé de 2016	Source : Ministère de l'économie et des finances Fréquence : tous les cinq ans Entité responsable : Ministère de l'économie et des finances	<i>Indicateur 1.1.2</i> : Mesure dans laquelle les dispositifs de suivi et de coordination des objectifs de développement durable sont utilisés par le Gouvernement* Niveau de référence : 0; cible : 4 Source de données : Ministère de l'économie et des finances Fréquence de la collecte : tous les ans		

* Les niveaux de référence et les cibles pour ces indicateurs correspondent à des valeurs se situant sur une échelle de zéro à quatre, qui évaluera les progrès en fonction de critères préalablement définis. L'échelle et les critères seront décrits en détail dans des notes techniques qui seront élaborées pour chaque indicateur.

³³ Plan quinquennal du Gouvernement

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars)</i>
Indicateur 3 : Taux d'emploi, ventilé par sexe³⁴ Niveau de référence : H : 68,3 % (2015) F : 66,2 % Cible : H : 70 % F : 68 %	Source : Statistiques annuelles de l'Institut national de statistique Fréquence : tous les ans Entité responsable : Institut national de statistique	Produit 1.2 : Environnement amélioré favorisant la compétitivité et la création d'emplois dans les secteurs public et privé Indicateur 1.2.1 : Nombre annuel de personnes accédant aux centres de développement économique dans certains districts³⁵, ventilé par sexe Niveau de référence : 173 (ventilation non disponible) Cible : 434 (250 femmes) Source de données : registres des centres de développement économique, Ministère de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du développement rural Fréquence de la collecte : tous les ans Indicateur 1.2.2 : Nombre de personnes bénéficiant de moyens d'existence améliorés dans les provinces de Cabo Delgado, Nampula et Gaza, ventilé par sexe³⁶ Niveau de référence : 0; cible : 3 500 (2 500 femmes) Source de données : Ministère de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du développement rural Fréquence de la collecte : tous les ans		

³⁴ Indicateur 1.1 du Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du plan stratégique.

³⁵ Bilene, Chokwe, Chibuto et Mandlakazi dans la province de Gaza, Nacala, Murrupula, Ribaue et Mecuburi dans la province de Nampula, Metuge, Montepuez et Palma dans la province de Cabo Delgado.

³⁶ Indicateur 1.1.1.B du Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars)</i>
Priorité ou objectif national 5 (PQG) : Assurer la gestion transparente et durable des ressources naturelles et de l'environnement				
Réalisation 9 énoncée dans le PNUAD : Les personnes les plus vulnérables au Mozambique bénéficient de la gestion inclusive, équitable et durable des ressources naturelles et de l'environnement.				
Réalisation correspondante 1 du plan stratégique : La croissance et le développement sont inclusifs et durables, générant les capacités de production nécessaires à la création d'emplois et de moyens d'existence pour les pauvres et les exclus.				
<i>Indicateur 1 .</i> Nombre d'hectares reboisés <i>Niveau de référence :</i> 20 738 (2014) <i>Cible :</i> 48 000	<i>Source :</i> Rapport du Ministère de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du développement rural <i>Fréquence :</i> tous les ans <i>Entité responsable :</i> Ministère de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du développement rural	Produit 2.1. Les dispositifs de gestion des ressources naturelles et de protection de l'environnement sont plus transparents et inclusifs. <i>Indicateur 2.1.1.</i> Nombre d'instruments juridiques et politiques sur les ressources naturelles et l'environnement tenant compte des disparités entre les sexes <i>Niveau de référence :</i> 5 (2015); <i>cible :</i> 10 <i>Source de données :</i> Ministère de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du développement rural, Ministère de l'économie et des finances <i>Fréquence :</i> tous les ans	Ministère de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du développement rural/ Ministère de l'économie et des finances Ministère des affaires étrangères et de la coopération Corée, Japon et Suède PNUE/UNICEF/ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) Habitat/ Programme alimentaire mondial (PAM) ONU-Femmes	Ressources ordinaires : 5 500 Autres ressources : 30 750
<i>Indicateur 2.</i> Pourcentage du budget de l'État consacré à la gestion durable des ressources naturelles <i>Niveau de référence :</i> 0,45 % <i>Cible :</i> 0,7 %	<i>Source :</i> Rapport sur l'exécution du budget <i>Fréquence :</i> tous les ans <i>Entité responsable :</i> Ministère de l'économie et des finances	<i>Indicateur 2.1.2.</i> Nombre de dispositifs fonctionnels permettant la consultation des parties prenantes à propos des ressources naturelles et de l'environnement <i>Niveau de référence :</i> 2; <i>cible :</i> 4 <i>Source de données :</i> Ministère de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du développement rural <i>Fréquence de la collecte :</i> tous les ans		
<i>Indicateur 3.</i> Hectares de terres qui sont gérées de manière durable dans le cadre d'un régime de conservation <i>in situ</i> ³⁷ <i>Niveau de</i>	<i>Sources :</i> Organic World Net/Forest Stewardship Council/ Fonds pour l'environnement mondial <i>Fréquence :</i> tous les ans <i>Entité responsable :</i> PNUD au Siège	Produit 2.2. Solutions élaborées aux niveaux national et sous-national pour la gestion durable et équitable des sols, des ressources naturelles et des services fournis par les écosystèmes <i>Indicateur 2.2.1.</i> Nombre de plans de gestion élaborés par les comités de gestion des ressources naturelles <i>Niveau de référence :</i> 218; <i>cible :</i> 320 <i>Source de données :</i> Ministère de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du développement rural <i>Fréquence de la collecte :</i> tous les ans <i>Indicateur 2.2.2.</i> Pourcentage des droits d'utilisation du sol alloués		

³⁷ Indicateur 1.5.A.1.1 du Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable	Produits indicatifs du programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars)
référence : 12 744 222 (2013) Cible : 13 500 000		aux femmes Niveau de référence : 25 %; cible : 50 % Source de données : Ministère de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du développement rural Fréquence de la collecte : tous les ans Produit 2.3. Des dispositifs financiers transparents et équitables promeuvent la mise en place d'une économie locale verte/bleue dans certains districts. <i>Indicateur 2.3.1.</i> Pourcentage du total des recettes provenant de la gestion des ressources naturelles qui est remis aux communautés locales Niveau de référence : 25 %; cible : 50 % Source de données : Ministère de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du développement rural Fréquence de la collecte : tous les ans <i>Indicateur 2.3.2.</i> Nombre de communautés dans les provinces de Cabo Delgado, Nampula et Gaza, qui bénéficient de recettes provenant de la gestion des ressources naturelles Niveau de référence : 42; cible : 68 Source de données : Ministère de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du développement rural Fréquence de la collecte : tous les ans		
Priorité ou objectif national 5 : Assurer la gestion transparente et durable des ressources naturelles et de l'environnement				
Réalisation 10 énoncée dans le PNUAD : Les communautés sont plus résilientes face aux conséquences des changements climatiques et des catastrophes				
Réalisation correspondante 5 du plan stratégique : Les pays sont en mesure de réduire les risques de conflit et de catastrophes naturelles, notamment celles qui sont dues aux changements climatiques				
<i>Indicateur 1.</i> Score dans l'indice mondial de risque climatique	Source : Indice mondial de risque climatique Fréquence : tous les ans	Produit 3.1. Des politiques et cadres législatifs efficaces sont en place pour renforcer la mise en œuvre des mesures portant sur la gestion des conséquences des catastrophes et des risques climatiques	Institut national de gestion des opérations en cas de catastrophe/ Ministère de l'aménagement du territoire, de l'environnement et	Ressources ordinaires : 7 800
Niveau de	Entité responsable : PAM	<i>Indicateur 3.1.1.</i> Nombre de plans sectoriels clefs portant		Autres

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars)</i>
<i>référence : 21,67 (2015)</i> <i>Cible : 20,9</i>		explicitement sur la gestion des conséquences des catastrophes et des risques climatiques, qui sont mis en œuvre et ventilés en fonction de l'importance accordée à la problématique hommes-femmes ³⁹ .	du développement rural Ministère de l'économie et des finances/ Ministère des affaires étrangères et de la coopération UNICEF/FAO ONU-Habitat/PAM ONU-Femmes Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) Corée du Sud, Suède, Japon	ressources : 3 000
<i>Indicateur 2.</i> Nombre de personnes touchées par les catastrophes qui souffrent d'insécurité alimentaire grave	<i>Source :</i> rapports du Secrétariat technique à la sécurité alimentaire et la nutrition <i>Fréquence :</i> tous les ans <i>Entité responsable :</i> Ministère de l'agriculture	<i>Niveau de référence :</i> 0 (importance accordée à la problématique hommes-femmes : 0) <i>Cible :</i> 8 (importance accordée à la problématique hommes-femmes : 6) <i>Source de données :</i> Ministère de l'économie et des finances <i>Fréquence de la collecte :</i> tous les ans		
<i>Niveau de référence :</i> 1 045 000 (Secrétariat technique à la sécurité alimentaire et la nutrition, 2015) <i>Cible :</i> Réduction de 2 % par an		<i>Indicateur 3.1.2.</i> Nombre de plans locaux d'adaptation élaborés et mis en œuvre <i>Niveau de référence :</i> 0; <i>cible :</i> 45 <i>Source de données :</i> Ministère de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du développement rural <i>Fréquence de la collecte :</i> tous les ans Produit 3.2. Les dispositifs d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des risques de catastrophe sont renforcés		
<i>Indicateur 3.</i> Nombre de décès dus aux risques naturels au cours d'une période donnée ³⁸ <i>Niveau de référence :</i> 121 (2013) <i>Cible :</i> 0	<i>Source :</i> Rapports de l'Institut national de gestion des opérations en cas de catastrophe <i>Fréquence :</i> selon les besoins <i>Entité responsable :</i> Institut national de gestion des opérations en cas de catastrophe	<i>Indicateur 3.2.1.</i> Nombre de districts à risques dans des provinces choisies, qui disposent de cartes des risques <i>Niveau de référence :</i> 10; <i>cible :</i> 53 <i>Source de données :</i> Institut national de gestion des opérations en cas de catastrophe <i>Fréquence de la collecte :</i> tous les ans <i>Indicateur 3.2.2.</i> Nombre de bassins hydrographiques dans les districts des provinces de Cabo Delgado, Nampula et Gaza, où existent des systèmes fonctionnels d'alerte avancée en cas d'inondation . <i>Niveau de référence :</i> 3; <i>cible :</i> 11 <i>Source de données :</i> Institut national de gestion des opérations en cas		

³⁸ Indicateur 5.1.A.1.1 du Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du plan stratégique du PNUD.

³⁹ Indicateur 5.3.1 du Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du plan stratégique du PNUD.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable	Produits indicatifs du programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars)
		de catastrophe <i>Fréquence de la collecte</i> : tous les ans Produit 3.3. Résilience accrue face aux changements climatiques et aux risques naturels dans certains districts <i>Indicateur 3.3.1</i> : Pourcentage des personnes touchées ayant besoin d'une assistance humanitaire les 30 premiers jours <i>Niveau de référence</i> : 61 % (2015); <i>cible</i> : 53 % <i>Source de données</i> : CENOE <i>Fréquence de la collecte</i> : selon les besoins (en cas de crise) <i>Indicateur 3.3.2.</i> : Nombre de comités locaux fonctionnels chargés de la gestion des risques <i>Niveau de référence</i> : 507; <i>cible</i> : 607 <i>Source de données</i> : Institut national de gestion des opérations en cas de catastrophe <i>Fréquence de la collecte</i> : tous les ans		
Priorité ou objectif national 1 : Consolider l'unité nationale, la paix et la souveraineté				
Réalisation 8 énoncée dans le PNUAD : L'ensemble de la population bénéficie d'institutions et de systèmes de gouvernance démocratiques et transparents qui garantissent la consolidation de la paix, les droits de l'homme et la fourniture équitable de services				
Réalisation correspondante 2 du plan stratégique : Les attentes des citoyens sont satisfaites par des systèmes renforcés de gouvernance démocratique lorsqu'il s'agit de faire entendre leur voix et dans les domaines du développement, de l'état de droit et de l'application du principe de responsabilité.				
<i>Indicateur 1.</i> Taux de participation aux élections parlementaires ⁴⁰ <i>Niveau de référence</i> : 48,84 % <i>Cible</i> : 58 % <i>Indicateur 2.</i> Valeur de l'indicateur d'ouverture	<i>Source</i> : Rapports de la Commission électorale nationale <i>Fréquence</i> : selon les besoins <i>Entité responsable</i> : Bureau de pays <i>Source</i> : International Budget	<i>Produit 4.1.</i> Les dispositifs qui promeuvent une culture de paix et le dialogue sont renforcés <i>Indicateur 4.1.1</i> : Nombre d'institutions et d'organisations de la société civile qui mènent des programmes promouvant une culture de paix. <i>Niveau de référence</i> : 1; <i>cible</i> : 4 <i>Source de données</i> : Ministère de la justice <i>Fréquence de la collecte</i> : tous les ans	Ministère de l'économie et des finances/ Assemblée nationale/ Commission électorale nationale Secrétariat technique à la gestion des élections Ministère des affaires étrangères et de la	Ressources ordinaires : 13 556

⁴⁰ Indicateur 2.2 du Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars)</i>
budgétaire ⁴¹ <i>Niveau de référence :</i> 38 (2015) <i>Cible :</i> 45 <i>Indicateur 3 :</i> Classement dans l'index Mo Ibrahim pour la gouvernance africaine <i>Niveau de référence :</i> 53,2 (2015) <i>Cible :</i> 54	Partnership <i>Fréquence :</i> tous les six mois <i>Entité responsable :</i> Bureau de pays <i>Source :</i> Fondation Mo Ibrahim <i>Fréquence :</i> tous les ans <i>Entité responsable :</i> Bureau de pays	<i>Indicateur 4.1.2 :</i> Pourcentage des recommandations sur la paix de l'Observatoire du développement, qui ont été mises en œuvre <i>Niveau de référence :</i> 0 %; <i>cible :</i> 40 % <i>Source de données :</i> Rapports de l'Observatoire du développement, rapports de suivi du PES <i>Fréquence de la collecte :</i> tous les ans Produit 4.2. Donner au Parlement et aux organismes de gestion des élections les moyens de s'acquitter de leurs fonctions essentielles pour améliorer l'application du principe de responsabilité, la participation et la représentation <i>Indicateur 4.2.1 :</i> Mesure dans laquelle le Parlement a amélioré les capacités de son administration et de ses ressources humaines, nécessaires pour assumer ses mandats en matière de législation, de contrôle et de représentation ^{*42} . <i>Niveau de référence :</i> 1; <i>cible :</i> 3 <i>Source de données :</i> rapports du Secrétariat général; <i>Fréquence de la collecte :</i> tous les ans <i>Indicateur 4.2.2.</i> Nombre d'électeurs inscrits lors des élections présidentielles et parlementaires ⁴³ <i>Niveau de référence :</i> 10 964 978; <i>cible :</i> 14 000 000 <i>Source de données :</i> Commission électorale nationale <i>Fréquence de la collecte :</i> selon les besoins (lors des élections) Produit 4.3. Amélioration des cadres et processus favorisant la participation effective et transparente de la société civile au développement national <i>Indicateur 4.3.1.</i> Mesure dans laquelle la capacité de participation citoyenne aux questions de développement a été renforcée ⁴⁴ .	coopération Ministère de la justice/ Commission nationale des droits de l'homme ONU-Femmes FNUAP ONUSIDA/ UNICEF HCR Allemagne, Irlande, Royaume-Uni, Suisse	

⁴¹ Indicateur 2.1.A.1.1 du Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources.

⁴² Indicateur 2.1.1 A du Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources.

⁴³ Indicateur 2.1.2 du Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources.

⁴⁴ Indicateur 2.4.1 du Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars)</i>
		<i>Niveau de référence</i> : 1; <i>cible</i> : 3 <i>Source de données</i> : Ministère de l'économie et des finances <i>Fréquence de la collecte</i> : tous les ans		
		<i>Indicateur 4.3.2.</i> Pourcentage de participantes aux réunions des conseils consultatifs de district dans les provinces de Gaza, Nampula et Cabo Delgado <i>Niveau de référence</i> : 30 %; <i>cible</i> : 40 % <i>Source de données</i> : Ministère de l'administration de l'État <i>Fréquence de la collecte</i> : tous les ans		
		Produit 4.4. Renforcement du processus de décentralisation et des systèmes de gouvernance locale pour améliorer la fourniture de services		
		<i>Indicateur 4.4.1.</i> Score moyen dans le système de contrôle de l'exécution par le Gouvernement au niveau des districts <i>Niveau de référence</i> : 3; <i>cible</i> : 4 <i>Source de données</i> : système de contrôle de l'exécution par le Gouvernement au niveau des districts <i>Fréquence de la collecte</i> : tous les ans		
		<i>Indicateur 4.4.2.</i> Nombre de communautés dans certains districts⁴⁵ qui font état d'améliorations dans la fourniture de services. <i>Niveau de référence</i> : 26; <i>cible</i> : 100 <i>Source de données</i> : Centre for Learning and Capacity Building for Civil Society <i>Fréquence de la collecte</i> : tous les ans		
		Produit 4.5. Capacités plus grandes des institutions chargées de la justice et des droits de l'homme de fournir un accès équitable aux services		

⁴⁵ Mandlakazi, Chibuto et Guijá dans la province de Gaza, Ancuabe, Montepuez et Quissanga dans la province de Cabo Delgado, Malema et Mogovolas dans la province de Nampula.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars)</i>
		<i>Indicateur 4.5.1.</i> Nombre annuel de personnes bénéficiant d'une aide judiciaire, ventilé par sexe⁴⁶ <i>Niveau de référence :</i> 137 931 (57 710 femmes) <i>Cible :</i> 250 000 (120 000 femmes) <i>Source de données :</i> rapport de suivi du PES <i>Fréquence de la collecte :</i> tous les ans		
		<i>Indicateur 4.5.2.</i> Nombre de règlements dans les lois existantes qui portent sur la discrimination liée au VIH et au sida <i>Niveau de référence :</i> 0; cible : 4 <i>Source de données :</i> Conseil national de lutte contre le sida <i>Fréquence de la collecte :</i> tous les ans		
		<i>Indicateur 4.5.3 :</i> Nombre annuel de femmes et de filles qui bénéficient de l'assistance intégrée aux victimes de violence <i>Niveau de référence :</i> 0; cible : 10 000 <i>Source de données :</i> Ministère de l'intérieur <i>Fréquence de la collecte :</i> tous les ans		
		<i>Indicateur 4.5.4.</i> Mesure dans laquelle la Commission nationale des droits de l'homme est capable de s'acquitter de ses obligations dans le domaine des droits de l'homme⁴⁷ <i>Niveau de référence :</i> 2; cible : 3 <i>Source de données :</i> Commission nationale des droits de l'homme <i>Fréquence de la collecte :</i> tous les ans		

⁴⁶ Indicateur 3.4.1A du Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources.

⁴⁷ Indicateur 2.3.1 du Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources.